

MUNICIPALITÉ DE RACINE

348, rue de l'Église
Racine (Québec) Canada / J0E 1Y0

Aux contribuables de la susdite municipalité AVIS PUBLIC

Est par la présente donnée, par le soussigné, secrétaire-trésorier/directeur général de la
Municipalité de Racine

QUE :

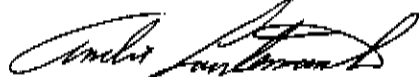
À la séance régulière qui sera tenue lundi le 7 juin 2010, à 19h à la salle du conseil de la
Municipalité de Racine, 348, rue de l'Église, le conseil municipal tiendra une (1) :

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 164-05-2010 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 133-05-2007 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Nature et effets: La délivrance d'un permis de lotissement à un promoteur dans une
des zones visées par le présent règlement est assujettie à la conclusion d'une entente entre
ce promoteur et la Municipalité, prévoyant des travaux de voirie, des travaux d'aqueduc,
des travaux d'égout pluvial, des travaux d'approvisionnement en eau ou l'une ou l'autre de
ces catégories de travaux.

Toute personne intéressée, pourra lors de cette séance, être entendue par le conseil
municipal relativement à ce règlement numéro 164-05-2010

DONNÉ À Racine, ce 25 mai 2010



André Courtemanche
Secrétaire-trésorier/directeur général